

LA FOLIE



de Vougeot

DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE LA FOLIE

La Folie est considérée comme un site historique par le gouvernement français, les Climats de Bourgogne et le village de Vougeot. La propriété est régie par un ensemble de consignes de protection conçues pour sauvegarder et maintenir l'intégrité de la propriété et des vignobles environnants, l'histoire et la réputation de La Folie, et qui contribuent à fournir un environnement sûr à tout hôte ou visiteur. Tous les hôtes et visiteurs de La Folie doivent accepter par écrit ces consignes dans le cadre de leur demande de réservation.

Veuillez remplir le formulaire de demande de réservation, lire les consignes de protection de La Folie et signer au bas de la page avant de l'envoyer au Concierge de La Folie à concierge@la-folie-vougeot.com

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse: _____

Ville/Code Postal/Etat/Région: _____

Pays: _____

Email: _____

Mobile: _____

Lien d'affiliation à La Folie:

Drouhin deMontille Pelling Chevalier du Tastevin Aucun

Date(s) d'utilisation du ___(j)___(m)___(a) au ___(j)___(m)___(a)

Type d'utilisation souhaité Nuitée Dégustation Déjeuner Dîner

Nombre d'invités (y compris vous en tant qu'hôte) _____

La Folie est située dans un vignoble en activité, et contient également d'importantes pièces historiques dans l'ensemble de l'établissement. Par conséquent, les règles suivantes doivent être lues, acceptées et respectées lors de l'utilisation de La Folie par tous les hôtes et visiteurs.

Consignes de protection pour La Folie

Tous les invités et visiteurs acceptent de se conformer aux consignes de protection suivantes et toute violation de ces consignes peut entraîner l'expulsion immédiate de l'invité et des visiteurs de La Folie, l'annulation de leur réservation sans remboursement des frais payés, ainsi que l'interdiction d'utiliser La Folie à l'avenir.

1. Il est strictement interdit de se tenir debout ou de s'asseoir sur le mur de la tour ou de se tenir debout sur la zone d'assise en raison du risque de chute mortelle ou d'endommagement du mur. Il est interdit de laisser tomber des objets depuis la tour.
2. Il est strictement interdit de se trouver au sommet de la tour, à plus de quatre personnes en même temps, en raison du risque de chute mortelle depuis la tour ou dans l'escalier.
3. Il est strictement interdit à tout invité ou visiteur de se promener dans les vignes du Clos Vougeot ou dans les propriétés adjacentes à La Folie.
4. Tous les hôtes sont tenus de respecter les règles de stationnement de la ville de Vougeot et doivent garer leur véhicule en dehors du Clos de Vougeot. Le stationnement dans le Clos de Vougeot ou à La Folie entraînera l'interdiction immédiate de l'utilisation de La Folie et l'enlèvement du ou des véhicules en infraction aux frais du propriétaire/conducteur enregistré.
5. Aucun objet de La Folie ne peut être enlevé - cela comprend, la liste est non exhaustive, tous les articles d'usage tels que les produits de bain et de douche, les articles de toilette, les serviettes, les peignoirs, le sèche-cheveux, les cintres, les oreillers, les articles de mini-bar, les parapluies, les cendriers, ainsi que toutes les œuvres d'art, les sculptures, les pièces décoratives, l'argenterie, la vaisselle, la verrerie, etc.... Le cadeau de bienvenue est destiné à l'hôte qui a réservé La Folie et les articles consommables sont réservés à l'usage sur place, car nous adhérons à un programme de recharge et de réutilisation dans le cadre de notre politique environnementale. Tous les autres articles ne doivent pas être enlevés et seront facturés à l'hôte qui a réservé, à notre coût de remplacement.
6. L'hôte de la réservation doit payer pour toute perte ou dommage à la propriété de La Folie, qu'ils soient causés par eux-mêmes ou par leurs visiteurs, pendant leur utilisation réservée. Le traiteur de l'hôte est autorisé à déplacer les objets liés à son utilisation dans La Folie et doit les replacer à la fin de sa période d'utilisation. Tous les objets laissés par le traiteur seront mis au rebut et les frais de mise au rebut seront facturés et payés par l'hôte.
7. L'hôte réservataire est tenu de s'assurer que le nombre de visiteurs et leurs heures d'arrivée et de départ sont conformes au tableau d'utilisation quotidienne ci-dessous - la Tour ne doit pas être utilisée après la tombée de la nuit en raison des risques encourus par les hôtes et les visiteurs. Les heures des événements et les heures d'arrivée et de départ des hôtes décrites dans le tableau d'utilisation quotidienne doivent être respectées, afin de permettre un nettoyage et une préparation adéquats pour les hôtes suivants.

8. Il est INTERDIT de fumer dans toutes les zones du bâtiment de La Folie.
9. L'hôte de la réservation et ses visiteurs sont entièrement responsables des objets personnels perdus, volés ou endommagés à la Folie.
10. Les chiens (à l'exception des chiens d'aveugles) et autres animaux ne sont pas admis dans les vignes du Clos de Vougeot ni dans les locaux de La Folie.
11. Tous les hôtes et visiteurs sont tenus de suivre les recommandations des autorités locales/ régionales en matière de prévention du Covid-19 ou de toute autre infection virale/contagion.
12. Tous les invités et visiteurs utilisent La Folie à leurs propres risques et le bien-être et les sécurités individuelles sont la responsabilité de l'invité qui utilise La Folie. En signant ci- dessous, vous acceptez l'entière responsabilité pour toute responsabilité non négligeable liée à vous ou à vos visiteurs.

Tableau d'utilisation quotidienne

Type d'utilisation quotidienne	Utilisation de la folie et nombre d'invités	Horaires
RDC – Master Class/Degustation	RDC – debout - 18 / à table – 10	10:00 – 23:00
RDC et 1 ^{er} Étage	1 ^{er} Etage – Nuitée ou détente pour 2	15:00 – (+1) 11:00
Tour	Tour – maximum 4	10:00 – Nuit +30mn

J'ai lu, compris et accepté les consignes de protection de La Folie ci-dessus et toutes les sanctions associées en cas de violation de ces consignes.

Nom

Signature

Date

Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli à concierge@la-folie-vougeot.com